

Aides en faveur de l'hôtellerie indépendante

Aides du Département				Aides de la Région	
Types d'hébergement	Taux de la subvention	Plafond de la subvention	Nombre maxi	Taux de la subvention	Plafond
Création, agrandissement ou rénovation des chambres	20% du montant HT des travaux	2 000 euros par chambre	20 chambres par établissement	20% du montant HT des travaux	1 400 euros par chambre dans la limite d'une subvention globale de 35 000 euros
Création ou rénovation des parties communes	20% du montant HT des travaux	10 000 euros par établissement			
Mise en conformité aux normes de sécurité incendie et d'hygiène	20% du montant HT des travaux	10 000 euros par établissement			
Mise en conformité à l'accessibilité des personnes en situation de handicap label « Tourisme et Handicaps »	10% du montant TTC ou HT des travaux ou acquisition de matériel adapté. 50% du montant HT de la location des plaques	10 000 euros par dossier 150 euros par plaque		40%	100 000 euros

Le montant cumulé des subventions publiques (Région, Département et autres) ne peut dépasser 200 000 euros par bénéficiaire sur une période de trois ans.